

*Impôt sur le revenu—Loi*

recettes, ont détruit un secteur fort prometteur. Tout cela a été reconnu devant la Chambre. Quand l'honorable Don MacDonald était ministre des Finances, il l'avait lui-même reconnu. D'après lui, il fallait que les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral fassent la paix et s'entendent entre eux au sujet de ce lourd impôt exigé des industries extractives.

A cette époque-là, quand M. Tommy Douglas était député fédéral, les néo-démocrates s'étaient joints aux conservateurs pour demander la réduction des taux d'imposition de ce secteur. Aujourd'hui, les néo-démocrates se sont ralliés au gouvernement. A eux deux, ils incitent systématiquement des entreprises de ce secteur à quitter le pays. Ils ont ensuite le culot de se plaindre que ces sociétés établies en Ontario importent du minerai fer du Minnesota, contribuant ainsi au chômage au Canada. Mais qu'est-ce qui a incité ces entreprises à s'adresser à l'étranger? La politique du gouvernement, qui est d'exiger des impôts toujours plus élevés pour répondre à ses besoins, a incité deux sociétés appartenant à des Canadiens et contrôlées par des Canadiens à s'intéresser à la mise en valeur du minerai de fer coûteux du Minnesota. Là au moins, ces sociétés pouvaient réaliser un certain bénéfice. Si elles avaient exploité ce minerai de fer au Canada, elles y auraient certainement perdu. Je suis simplement en train de vous dire que le bien-fondé du principe qui consiste à réduire les impôts pour augmenter les recettes est non seulement prouvé par une analyse quantitative dans presque tous les pays du monde occidental, mais également ici même au Canada, où nos taux d'imposition ne sont plus concurrentiels.

Pour terminer ces trois discours qui ont été, je l'espère, constructifs, je voudrais vous dire qu'il faut encourager les Canadiens à investir dans leur pays, à devenir propriétaires de sociétés établies ici même, et ainsi à augmenter les recettes fiscales du gouvernement en les incitant à acheter des actions ordinaires. Vous le savez probablement, monsieur le président, avec les taux d'intérêt élevés que l'on pratique à l'heure actuelle, toutes nos grandes sociétés, luttant pour survivre, doivent délaissier les emprunts fixes en faveur de la vente d'actions. La société Massey-Ferguson vient de mettre sur le marché quelques 30 ou 40 millions de nouvelles actions. Il est à espérer qu'elle pourra les vendre. Stelco et Dofasco comptent en faire autant. Pour sauver leur peau, toutes nos grandes sociétés doivent se mettre à vendre des actions ou bien elles se retrouveront dans de fort mauvais draps, tout comme les fabricants de voitures. Il ne s'agit pas simplement de qualifier de mauvaise gestion financière tout emprunt à ces taux usuraires, mais également de découvrir qui est le responsable de leur hausse. On le doit à une série de gouvernements qui ne se fondaient pas sur des études quantitatives ni sur ce qui était préférable mais sur des manuels édictant ce qu'il convenait de faire. Ainsi, nous subissons la même flambée des taux d'intérêt parce que ces crétiens d'Américains qui croient aux mêmes règles et aux mêmes manuels pratiquent ces taux. Presque tout le monde dans notre pays en est conscient. On assiste donc à une sorte de hara-kiri, de suicide économique ou appelez cela comme vous voulez. Notre budget tout à fait unique de 1979 comportait toute une série de petites mesures d'abattement fiscal. Parmi elles, on peut citer celle qui visait à inciter les Canadiens à acheter des actions ordinaires.

● (2050)

Bien entendu, au début il n'y aura pas autant d'argent mais par contre, la société n'aura pas à supporter un lourd fardeau au moment du démarrage. Quand elle commencera à faire des bénéfices, le rendement des actions sera bien supérieur à celui des obligations. Je voudrais prendre la liberté de citer la proposition du budget de 1979 qui a provoqué la chute du gouvernement. Il s'agit d'un extrait qui figure à la page 11 des documents budgétaires. Je cite:

Que, pour 1980 et les années ultérieures, un régime d'investissement dans des actions ordinaires canadiennes soit établi à l'intention des investisseurs qui sont des particuliers résidant au Canada et, à cette fin, les règles suivantes s'appliquent:

- a) un investisseur ne peut avoir, à une date quelconque, qu'un seul régime,
- b) les contributions au régime ne peuvent excéder \$20,000 en 1980 et, par la suite, les contributions annuelles ne peuvent excéder \$10,000 alors que le total des contributions nettes ne peut excéder \$100,000,
- c) les placements du régime seront généralement limités à certaines obligations à court terme et aux titres de corporations canadiennes imposables qui sont des actions ordinaires, des titres ou des droits à l'égard de telles actions ou des actions convertibles en actions ordinaires, à la condition que de tels titres soient cotés à une bourse de valeurs au Canada prescrite.

On y dit ensuite que les dividendes, les intérêts, et le reste, seront imposables. Tous les députés attendent le jour—et le gouvernement l'a annoncé comme une priorité—où les ressources du Canada appartiendront aux Canadiens. Nous savons que la bonne solution n'est pas de céder ces ressources à des sociétés de la Couronne. L'expérience du monde entier et, en fait, celle du Canada, le démontre. La solution est de laisser des millions de Canadiens ordinaires investir dans des actions ordinaires, si vous me permettez d'utiliser deux fois le même mot, afin qu'ils puissent en être propriétaires à titre particulier. Comme particuliers actionnaires de ces sociétés, ils les surveilleront de près et ils exerceront des pressions pour qu'elles fonctionnent efficacement et prennent de l'expansion.

Omettre du budget actuel ce programme dont je viens de citer des passages signifie que les Canadiens viennent de perdre une magnifique occasion d'être davantage propriétaires de leur pays en achetant des actions individuelles. Naturellement, ils s'attendront à ce que leur investissement rapporte davantage plus tard que s'ils avaient acheté des obligations. Nous avons tous appris au cours de ces dix dernières années qu'une personne qui achète une obligation commet un suicide financier et subit des pertes à cause de l'inflation. Mais voilà un moyen de lutter contre l'inflation, de créer plus d'emplois, d'accroître la production et par là les recettes du gouvernement afin de contribuer à réduire notre déficit. Le gouvernement pourrait alors essayer de trouver d'autres moyens de réduire les impôts.

J'ai les actions ordinaires à l'esprit depuis mon arrivée à la Chambre. Si on regarde la réglementation promulguée en 1957 relativement au pétrole, au gaz et aux minéraux du Nord, on se sent fiers, comme je l'étais. J'ai attendu si longtemps que les Canadiens aient, en tant que particuliers, l'occasion d'être propriétaires de leur propre pays au lieu de voir notre industrie appartenir en grande partie aux étrangers. Par exemple, pour ce qui est du pétrole, la réglementation du gouvernement provincial a donné notre industrie pétrolière aux sociétés étrangères. Mais dans les terres du Canada qui sont sous le contrôle du gouvernement fédéral, les Canadiens devaient être les premiers à pouvoir se porter acquéreurs de leurs ressources et à les contrôler de même qu'à en tirer le gros des revenus. Cette réglementation du pétrole et du gaz a été